



Concours de brassage amateur 2021

1. Dates limites

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les inscriptions au concours de brassage amateur ne sont pas encore ouvertes. Les dates d'ouverture et de fermeture seront communiquées ultérieurement en fonction des possibilités de réalisation de ce concours. L'association se réserve le droit d'annuler le concours si la situation ne permet pas de l'organiser cette année (notamment la difficulté de pouvoir rassembler un jury).

Voici les dates envisagées (il ne s'agit que d'un planning prévisionnel) :

- ouverture des inscriptions : fin juin
- ouverture des dépôts : août/début septembre
- jury : mi septembre/octobre
- cérémonie : novembre/décembre

2. Participants

Toute personne majeure n'exerçant pas en tant que brasseur·euse professionnel·le peut participer au concours, à l'exception des membres du jury. Un·e brasseur·euse professionnel·le qui souhaiterait néanmoins présenter une bière brassée à titre personnel avec des équipements d'amateur peut le faire, sous réserve de présenter préalablement sa démarche auprès de l'équipe organisatrice (brassam@parisbeerclub.fr). En aucun cas les échantillons présentés par un·e participant·e ne peuvent avoir été brassés par une tierce personne. Tout·e candidat·e s'engage à présenter sa propre production sous peine de voir annuler sa participation.

Les bières brassées lors d'un atelier de brassage ne sont pas acceptées.

Toute personne souhaitant présenter une bière brassée dans un atelier de brassage en dehors des ateliers et sans l'aide d'un professionnel peut le faire, sous réserve de présenter préalablement sa démarche auprès de l'équipe organisatrice (brassam@parisbeerclub.fr)

3. Modalités d'inscription

L'inscription au concours se déroule en deux temps :

3.1. Inscription obligatoire via le formulaire d'inscription en ligne HelloAsso :

<http://bit.ly/PBC-Brassam2021>

3.2. Validation définitive de l'inscription lors de la réception des échantillons (voir « Dépôt / envoi des échantillons » ci-dessous).

Les inscriptions s'effectuent **uniquement** via le formulaire HelloAsso (à l'adresse ci-dessus). Votre inscription vous engage à avoir lu le règlement du concours et à vous y conformer. En cas de non-respect de celui-ci, votre participation au concours sera annulée et les frais d'inscriptions ne vous seront pas remboursés. Après votre inscription, un numéro de participant vous sera communiqué sous 48 heures via courriel. Ce numéro de participant devra figurer sur les bouteilles que vous présenterez au concours. **Les bouteilles ne devront pas comporter d'autre étiquetage que ce numéro de participant (sous peine de disqualification)**, qui devra figurer en noir sur un papier blanc d'un format suffisamment lisible et solide.

4. Bières présentées : nombre, type, quantité

Chaque participant·e ne peut présenter qu'une seule bière au concours. Ni la bière présentée, ni un autre brassin réalisé à partir de la même recette que celle-ci ne devra avoir été commercialisé. La recette de la bière présentée devra être le fruit de votre imagination et de votre expérience.

Il s'agit d'un concours libre, tout style de bière est accepté. Les participant·es sont invité·es à fournir un bref descriptif de leur bière dans le formulaire d'inscription, définir son style et la classer dans une des 5 catégories décrites ci-dessous (cf. paragraphe précédent « modalités d'inscription »).

Nouveauté cette année, dans le formulaire d'inscription vous pourrez proposer votre meilleure bière parmi une des 5 catégories suivantes : houblonnée, acide, torréfiée, maltée ou encore "inclassable", de manière à faciliter l'évaluation sur des styles assez comparables.

1- à dominante houblonnée (IPA, pale ale, NEIPA, DIPA... etc)

2- à dominante torréfiée (stout, porter, RIS, baltic porter, etc)

3- à dominante acide (berliner weisse, wild beer, lambic, etc)

4- à dominante maltée (triple, scotch ale, barley wine, pilsner, dunkel, bock, etc)

5- inclassable (mélange des styles, ce qui ne rentre pas clairement dans d'autres catégories)

Les meilleures bières de chaque catégorie seront récompensées et départagées lors d'un jury "All Stars" pour désigner le classement final toutes catégories confondues et désigner un lauréat du concours 2021.

Tout participant devra fournir une combinaison au choix de :

- 4 (quatre) bouteilles de 33cl,
- OU 3 (trois) bouteilles de 50cl,
- OU 3 (trois) bouteilles de 75cl.

5. Dépôt/envoi des échantillons

Les échantillons devront être soit déposés dans nos points de relais partenaires ou envoyés à l'adresse ci-dessous. En cas d'envoi postal, les frais d'envoi et les précautions d'emballage sont à la charge des participant-es. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des aléas du transport, notamment de la casse de bouteilles.

Attention : afin de respecter l'anonymat des échantillons, ne pas mettre d'étiquettes personnalisées ou de signes distinctifs sur les bouteilles et capsules ; seuls seront acceptés les échantillons comportant exclusivement le numéro de participant-e.

Le lieu de dépôt et l'adresse d'envoi seront communiqués ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

6. Frais d'inscription

Un droit d'inscription de 15 € est demandé aux participant-es non adhérents au Paris Beer Club. Il doit être réglé via la plateforme HelloAsso selon les instructions fournies au niveau du formulaire d'inscription.

L'adhésion au Paris Beer Club est possible tout au long de l'année.

7. Jury

Le jury est composé de membres compétents, désignés par l'équipe organisatrice, sa composition obéit à une répartition par corps de métiers. Dans la mesure du possible, il sera constitué de :

- 20% de cavistes, distributeur·rices, gérant·es de bar
- 20% de brasseur·ses professionnel·les
- 30% de brasseur·ses non professionnel·les
- 30% d'amateur·rices de bières chevronnées.

8. Publication des résultats et récompenses

Les récompenses seront attribuées aux brasseur·ses dont les bières ont été primées. Elles seront dévoilées lors de la cérémonie de remise des prix qui se déroulera encore très certainement en ligne étant donné la situation sanitaire.

La présence des participant·es lors de la remise des prix n'est pas obligatoire. En l'absence des brasseur·ses primé·es lors de la remise des prix, ceux·celles-ci seront contacté·es par l'équipe organisatrice après la cérémonie et les résultats seront publiés sur le site et diffusés auprès des participants.

La récupération des lots se fera quand c'est possible directement auprès du partenaire ou à défaut sur Paris dans un lieu à définir. Pour des raisons logistiques et de coûts il est impossible de stocker et d'envoyer les lots (sauf accord du partenaire).

9. Manquement au règlement du concours

En cas de non respect du présent règlement, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un·e candidat·e, sans possibilité de recours de la part de ce·tte dernier·ère. L'annulation pour manquement au règlement ne s'accompagne en aucun cas de remboursement des frais engagés par le·a participant·e.

Toute personne se montrant désagréable avec l'équipe d'organisation se verra disqualifiée d'office.

10. Utilisation des informations

Les informations demandées seront utilisées par l'équipe organisatrice notamment en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site internet du [Paris Beer Club](https://www.parisbeerclub.fr) <https://www.parisbeerclub.fr/concours-de-brassage>. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participant·es bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à l'équipe organisatrice : brassam@parisbeerclub.fr.